

1000 REPORTERS

La crise des litiges de garde d'enfants : comment les tribunaux aux affaires familiales mettent en danger les enfants au niveau national

De Laurie Udesky

Il y a six ans, en 2010, une cour d'appel du Tennessee a confirmé un jugement rendu par un tribunal aux affaires familiales qui avait confié à Darryl Sawyer la garde exclusive de son fils, Daniel, six ans et demi.

La cour a statué en la faveur de Sawyer malgré les preuves fournies par son ex-femme qui affirmait qu'il avait agressé sexuellement leur enfant.

Trois ans auparavant, Daniel était revenu d'une visite chez son père avec des ecchymoses suspectes sur les fesses. Sa mère, Karen Gill, avait immédiatement emmené son petit garçon de 3 ans chez son pédiatre. « Votre réaction instantanée est de ne pas vouloir voir les choses en face » dit Gill, en retenant ses larmes ; « vous espérez juste que ces traces peuvent s'expliquer autrement ».

Mais le docteur Victoria Rundus, a confirmé les pires craintes de Gill. Le docteur Rundus a fait un signalement aux Services départementaux de protection de l'enfance du Tennessee, affirmant que les hématomes sur les fesses de l'enfant n'avaient pu se produire que parce qu'un adulte « les lui avait écartées de force ». Gill l'ignorait, mais elle venait d'entamer un long et difficile combat – qui dure encore d'ailleurs -- pour protéger son fils.

Gill s'attendait à une résistance de la part de son ex-mari, mais elle n'aurait jamais imaginé que les tribunaux aux affaires familiales allaient faire obstacle à ses tentatives pour protéger son fils.

Lorsque l'affaire fut entendue par un juge aux affaires familiales du Tennessee en 2008, les Services de protection de l'enfance de l'Etat avaient déjà mené une enquête et déterminé que Sawyer « était coupable d'abus sexuel sur la personne de leur fils » selon les rapports de la Cour.

Pourtant, le juge aux affaires familiales a accordé la garde exclusive à Sawyer, avertissant Gill que si elle souhaitait avoir un droit de visites nocturnes étendu, elle ferait mieux d'arrêter d'évoquer devant son fils les « agressions sexuelles » de son père. Elle devait en outre s'abstenir d'emmener son fils en consultation chez un médecin pour obtenir des preuves de mauvais traitements.

Pourquoi la Cour a-t-elle confié l'enfant au père malgré les preuves indéniables de ses maltraitances ? Il semble que le tribunal aux affaires familiales se soit entièrement fié aux recommandations de William Bernet, un psychiatre nommé par la Cour pour faire des évaluations en matière de garde parentale. Bernet est parvenu à convaincre la Cour d'ignorer le rapport médical, arguant que Sawyer n'était ni un pédophile ni un agresseur d'enfant, et qu'on devait lui confier la garde de Daniel.

D'autres facteurs sont également entrés en ligne de compte dans la décision de la Cour. Gill avait auparavant essayé de restreindre le droit de visite de Sawyer sur la base d'allégations que la Cour avait jugées infondées. Les soupçons de Gill étaient basés sur les aveux de Sawyer qui lui avait confié qu'il y avait déjà eu des cas d'inceste dans la famille. Elle craignait donc que Sawyer n'agresse lui aussi ses propres enfants. Il y avait aussi des allégations selon lesquelles son ex-mari lui aurait dit que « Satan lui parlait », qu'il avait proféré des menaces physiques et verbales et de suicide. La Cour a conclu qu'elle n'avait aucune preuve de ce qu'elle avançait.

Le docteur Bernet a refusé de faire des commentaires sur cette affaire.

Le cas de Daniel n'est pas isolé.

Les tribunaux aux affaires familiales américains rejettent généralement les preuves selon lesquelles un des parents agresse sexuellement ou physiquement un enfant. Ils préfèrent faire confiance aux agresseurs en leur accordant des visites non médiatisées ou la garde exclusive ou partagée des enfants dont ils abusent, leur faisant courir de graves risques qui mettent littéralement la vie des enfants en péril.

Notre enquête, qui a duré 2 années, nous a permis d'interviewer plus de 30 parents et survivants en Californie, dans l'Ohio, en Caroline du Nord, dans l'Etat de New York, en Georgie, au Texas, Tennessee, dans le Maryland et le New Jersey et a mis au jour des histoires d'enfants condamnés à subir des années d'agressions dans la terreur et le silence pendant que les parents qui cherchaient à les protéger étaient acculés à la faillite financière et psychologique. Ces parents ont été de plus en plus stigmatisés par un système de justice familiale qui, non seulement ne tient pas compte des preuves d'agression, mais accepte des théories douteuses destinées à saper la crédibilité des parents protecteurs.

« Les parents protecteurs demandent aux autorités de se joindre à eux et de protéger leurs enfants mais les autorités ne le font pas », affirme Kathleen Russell, directrice générale du Center for Judicial Excellence (CJE), un groupe de surveillance qui se concentre sur les tribunaux aux affaires familiales.

Dans un grand nombre de cas, les conséquences ont été fatales. Les nouvelles diffusées par les médias, bien que souvent incomplètes, brossent un tableau particulièrement glaçant. **De 2008 à 2016, 58 enfants ont été tués par des parents qui en avaient la garde après que des tribunaux aux affaires familiales dans tout le pays aient ignoré les allégations d'abus du parent protecteur, selon une analyse des rapports d'informations menée par la CJE.** Au total, à l'exception de six affaires, les parents protecteurs étaient des mères qui avaient prévenu les tribunaux aux affaires familiales que leurs enfants étaient menacés par des pères maltraitants, lesquels ont effectivement fini par les tuer.

« Les autorités condamnent les parents protecteurs et les pathologisent, ça se termine par le décès de leurs enfants » a conclu Russell.

Comment les juridictions familiales en arrivent-elles à prendre ce genre de décisions ?

« Si vous apportez les mêmes preuves dans un cadre pénal, vous pouvez être quasiment sûr qu'un jury rendra un verdict de culpabilité au-delà de tout doute raisonnable », a affirmé le procureur Richard Ducote, qui représente les parents protecteurs s'employant à retrouver la garde de leurs enfants. « Et la cour d'appel confirmera la condamnation et la sentence ».

« Ces tribunaux se focalisent principalement sur la diminution des conflits (familiaux) et à la bonne entente familiale, ce qui est une bonne chose en soi, sauf lorsqu'il a quelqu'un dont on doit protéger l'enfant ».

Les tribunaux aux affaires familiales ont une toute autre préoccupation, explique Ducote, qui a également travaillé en tant que procureur adjoint spécial dans l'Etat de la Louisiane dans des affaires de déchéance des droits parentaux. En théorie, on imagine qu'ils sont principalement concernés par l'intérêt supérieur de l'enfant. Mais, dans la pratique, selon Ducote, « Ces tribunaux se focalisent principalement sur la diminution des conflits (familiaux) et la bonne entente familiale, ce qui est une bonne chose, sauf lorsqu'il a quelqu'un dont on doit protéger l'enfant ».

Les rapports de la Cour sont souvent scellés afin de protéger l'intimité des enfants. Mais comme l'a montré cette enquête, cette pratique peut placer l'enfant en plus grand danger encore en entravant toute surveillance extérieure.

De plus, les coûts prohibitifs des procédures judiciaires sont un obstacle redoutable pour la plupart des parents qui tentent de mettre leurs enfants à l'abri du danger. Peu de recherches ont été faites sur la question pécuniaire dans ce domaine, mais une analyse préliminaire d'une étude nationale portant sur 399 parents protecteurs réalisée par Geraldine Stahly, professeur émérite de psychologie à l'Université de l'état de Californie à San Bernardino, a montré que, **27 % de ces parents ont dû se déclarer en faillite, le coût moyen s'élevant approximativement à 100 000 dollars.**

Ces coûts constituent un obstacle redoutable pour la plupart des parents luttant pour protéger leurs enfants.

Aucun organisme gouvernemental ne recense, à l'échelle nationale, le nombre d'enfants que les juridictions familiales confient à leurs bourreaux, et la recherche universitaire existante est majoritairement régionale. Les militants de la protection de l'enfance ont essayé de chiffrer le nombre de ces enfants grâce aux statistiques émanant de sources primaires et universitaires. On estime qu'au moins 58 000 enfants ont été confiés à leur parent maltraitant ou fait l'objet de visites non médiatisées. Une analyse de 2013, parue dans le Journal de la Psychologie Familiale, a cité des études affirmant qu'entre 10 et 39 % des parents maltraitants obtiennent la garde totale ou partagée de leurs enfants.

Bien que ce soit difficile à évaluer, des fonctionnaires gouvernementaux de haut niveau reconnaissent la gravité de l'échec systémique de ces tribunaux. « C'est une situation terrible », affirme Lynn Rosenthal, qui exerçait à la Maison Blanche de 2009 à 2015 en tant que Conseillère sur la question des violences faites aux Femmes.

Avant d'entrer à la Maison Blanche, Rosenthal s'est personnellement rendu compte de l'ampleur du problème alors qu'elle travaillait avec de nombreuses coalitions étatiques spécialisées dans la protection de l'enfance qui luttait aussi contre la violence familiale. « Cette dynamique n'épargne aucune région de notre pays », explique-t-elle.

Comment les parents maltraitants obtiennent-ils la garde ?

Principalement en cause, le choix des experts nommés par les tribunaux pour évaluer les compétences parentales et la sécurité des enfants.

En dénonçant son ex-mari qu'elle soupçonnait d'abus sexuel, Gill a dû faire face à un obstacle inattendu. W. Bernet et son collègue, James Walker, ont affirmé, dans un rapport commun, qu'ils avaient utilisé une série de tests pour évaluer Sawyer.

Ils ont déclaré que Sawyer s'en était sorti brillamment affirmant qu'il y avait un « risque peu élevé » qu'il commette des agressions sexuelles et qu'il n'était pas pédophile. Ces tests comprenaient le test concernant le risque d'agressions sexuelles, le Static -99, l'outil de dépistage des agresseurs sexuels du Minnesota, l'échelle de risques des agresseurs sexuels et l'examen Abel concernant l'intérêt sexuel.

Mais, selon Anna Salter, médecin, qui a mené pendant 20 ans des recherches sur les agresseurs sexuels, l'usage de ces tests dans les litiges de garde n'a aucun sens. « Ils ne permettent aucunement d'affirmer que quelqu'un est un agresseur sexuel », explique-t-elle. Salter est l'auteure de « Prédateurs, Pédophiles, Voleurs et autres Délinquants Sexuels » et consultante auprès du Département des corrections du Wisconsin. Ces tests sont plutôt conçus pour évaluer des gens déjà reconnus coupables d'agressions sexuelles sur des enfants afin de déterminer la probabilité d'une récidive. L'examen Abel, qui évalue l'intérêt sexuel envers les enfants, ne donne pas de résultats significatifs : « les résultats sont liés au temps que le suspect passe à regarder des photos d'enfants. Certains sites expliquent comment simuler – il suffit de détourner le regard ».

Outre les tests, W. Bernet a également écrit que c'était Gill, et non pas Sawyer, qui représentait un danger pour son fils. En effet, depuis 2003, Gill manifestait « les traits de personnalités classiques des parents qui font de fausses allégations d'abus sexuel » : elle « critiquait vivement » Sawyer notamment. W. Bernet a également attribué à Gill des « tendances narcissiques », déclarant qu'elle « semblait être incapable de comprendre les motivations et les sentiments intenses qui la poussaient à traiter Sawyer d'agresseur sexuel d'enfant ».

W. Bernet a notamment écrit qu'il était particulièrement inquiet, que si l'on permettait à Gill de continuer à poser des questions à son fils au sujet des actes de son père, elle « risquait de l'amener à partager ses convictions erronées ».

W. Bernet a rejeté l'accusation de Daniel selon laquelle « son père aurait mis un bâton dans son derrière », écrivant que l'enfant était plutôt en train de raconter une histoire fantastique soufflée par sa mère. Bernet a également affirmé qu'une interview avec les Services de protection de l'enfance ne démontrait aucunement que Daniel « était capable de faire une description simple et cohérente d'un événement passé ». Quant aux ecchymoses sur les fesses de l'enfant, Bernet a repris la version de Sawyer selon laquelle elles auraient pu provenir des glissades sur l'eau dans les deux parcs aquatiques où Daniel et lui s'étaient rendus deux jours de suite. W. Bernet n'a pas tenu compte de l'avis du médecin qui avait fait un signalement et constaté que les ecchymoses à l'intérieur des fesses de l'enfant correspondaient « à des marques de pouces ».

Ce que disent les défenseurs de l'enfant

Les défenseurs d'enfants entendent souvent parler de litiges de garde semblables à celui qui vient d'être évoqué dans lequel un évaluateur détourne l'attention de la Cour sur une agression possible en affirmant que l'enfant est victime d'un lavage de cerveau parental. Cette pratique est connue sous le nom de syndrome d'aliénation parentale (SAP) par ceux qui en reconnaissent l'existence, mais elle est considérée comme contestable par des organisations telles que le Conseil national des juges d'enfants et aux affaires familiales et l'Association américaine de psychologie.

Dès 1996, un groupe de travail présidentiel a conclu qu'il y avait « des données insuffisantes pour étayer le diagnostic de syndrome d'aliénation parentale ». En citant ce rapport, l'Association américaine de psychologie a, en 2008, refusé de prendre position sur le « prétendu syndrome ».

W. Bernet fait partie d'un groupe de professionnels judiciaires qui s'emploie à intégrer le SAP parmi les troubles reconnus dans le Manuel des diagnostics et des statistiques des troubles mentaux (DSM), bible des praticiens de la santé mentale. W. Bernet et ses alliés ont échoué à ce jour. Bernet a dit, dans une interview, que « si les mots exacts ne figurent pas dans le DSM-V (la dernière version révisée), le concept y figure néanmoins sous la forme de trois nouveaux diagnostics dont chacun d'entre eux a les caractéristiques du SAP. »

Le Dr Darrel Regier, vice-président du groupe de travail chargé du DSM-V explique que le DSM reconnaît que l'aliénation peut être incluse dans une dynamique de rapports. Mais « nous avons veillé à ne pas y inclure un diagnostic de SAP », ajoutant que « la communauté internationale ne reconnaît pas non plus le SAP » compte tenu de la manière dont on l'utilise dans les tribunaux aux affaires familiales pour mettre en doute une agression sexuelle ; « s'il y a des preuves d'abus, alors c'est ce qui doit motiver les Tribunaux », ajoute-t-il.

Le Conseil National des juges d'enfants et des juges aux affaires familiales a demandé aux juristes chargés des litiges de garde d'enfant « de ne pas accepter de déposition concernant l'aliénation parentale ou le SAP », selon le Guide pour la sécurité de l'enfant dans les cas d'évaluations des litiges de garde. Il a ajouté : « La théorie postulant l'existence du SAP a été discréditée par la communauté scientifique ».

Cependant, peu de tribunaux ont suivi ces recommandations. « Nous sommes victimes de cette croyance erronée selon laquelle il y aurait de nombreuses fausses allégations d'agressions sexuelles alors que, en fait, statistiquement, ces agressions sont sous-estimées » a déclaré le Juge du Kentucky Jerry Bowles, retraité, co-auteur du guide.

Le Juge Bowles, qui forme ses confrères aux violences familiales et conjugales, explique que les tribunaux aux affaires familiales sont conditionnés pour penser que les motivations des mères qui demandent de restreindre les contacts de leurs enfants et de leurs ex-conjoints n'ont rien à voir avec la sécurité de leurs enfants. Il considère que ce malentendu est lié au manque de formation et à la mauvaise compréhension de la dynamique des violences familiales parmi ses confrères.

Une étude pilote menée par Joan Meier, professeur de droit clinique à la Faculté de droit de Georges Washington appuie les observations de Bowles. Après avoir analysé 240 décisions judiciaires publiées dans une base de données électroniques présentant des litiges de garde et des affaires d'aliénation parentale, elle s'est aperçue que les tribunaux aux affaires familiales ne bloquaient généralement pas l'accès du parent suspect accusé d'agressions sur ses enfants. Sur 36 affaires dans lesquelles la mère avait accusé le père d'abus sexuel sur leurs enfants, les tribunaux ont, malgré tout, statué en faveur du père dans 69 % des cas. La tendance à ne pas tenir compte des accusations des mères s'est révélée encore plus flagrante pour les allégations d'agressions sexuelles. Sur 32 affaires recensées par Meier, le père a obtenu la garde dans 81 % des cas. Meier travaille actuellement sur une étude approfondie portant sur 5 000 affaires concernant les mêmes questions, y compris les violences infligées par le partenaire intime, grâce à une subvention de l'Institut National de Justice.

La perception de Sawyer comme celle d'un « un gentil papa » et de Gill comme « une détraquée mentale » s'inscrit dans le paradigme dérangeant auquel ces organisations luttant pour réformer les juridictions familiales (Center for Judicial Excellence, the Domestic Violence Legal Empowerment and Appeals Project and The Leadership Council on Child Abuse and Interpersonal Violence) ont généralement affaire.

« La recherche montre que les tribunaux aux affaires familiales sont le lieu idéal pour confier la garde des enfants à des parents agresseurs sexuels »,

a dit l'ancien conseiller à la Maison Blanche, Rosenthal. « Ils parviennent à manipuler l'évaluateur, ils parviennent à manipuler l'avocat de l'enfant, ils parviennent à manipuler le juge. Ils parviennent à se donner bonne contenance et à faire passer la mère pour folle ».

Cynthia Cheatham, procureur de Nashville qui a représenté Gill lors de ses procédures en appel et dont la pratique implique souvent d'aider des parents à se battre pour obtenir de nouveau la garde de leurs enfants, est d'accord sur ce point.

« Ils y a une mère dont on dirait qu'elle vient de mettre le doigt dans une prise de courant électrique, et l'agresseur, qui a sans doute mis le doigt dans le vagin de son enfant, mais qui ressemble à monsieur tout le monde ».

Certains évaluateurs ne ménagent pas leurs efforts pour donner un air de normalité aux comportements des coupables. Thomas Hanaway, médecin, également du Tennessee, a été jusqu'à écrire qu'un père déjà été reconnu coupable d'abus sexuel par les services de protection de l'Enfance de l'Etat « semblait beaucoup aimer ses enfants et que, même s'il avait avec eux un comportement sexuel inapproprié, à son avis, il le faisait dans la douceur » Hanaway n'a pas répondu à nos demandes d'interviews.

Alina Feldman, 16 ans, de Dallas, Texas, aurait souhaité que les révélations d'abus qu'elle a commencé à faire quand elle avait 4 ans aient été prises au sérieux par le thérapeute et l'évaluateur nommés par le tribunal. Cela aurait épargné à Alina des années de souffrances et de graves maltraitements aux mains de son père alors qu'elle était séparée de sa mère adorée.

« Il tenait un couteau à hauteur de mon cou et menaçait de me tuer », se souvient Alina. « Il prenait un couteau et m'entaillait le bras. Parfois il me secouait jusqu'à ce que je m'évanouisse. Il me tapait sur les poignets ».

Au lieu de l'emmenant chez un médecin, dit-elle, il lui bandait le poignet jusqu'à la cicatrisation. Il lui tordait les bras dans toutes les directions. Au début de sa puberté, il s'asseyait sur le siège des toilettes et la regardait se doucher. Si elle pleurait en disant que sa mère lui manquait, il la punissait en la privant de nourriture.

« Quand il allait chercher le courrier, j'allais chaque fois avec lui. Je n'étais jamais seule. Je ne connaissais pas mon adresse. Je n'avais pas le droit de la connaître ».

Son père aussi la tenait isolée dit-elle, ajoutant : « Quand il allait chercher le courrier, j'allais chaque fois avec lui. Je n'étais jamais seule. Je ne connaissais pas mon adresse. Je n'avais pas le droit de la connaître ». Elle a plusieurs fois essayé de se tuer. « J'ai pris un paquet de pilules, mais je me suis toujours réveillée ».

Des années auparavant, Rachel Feldman, la mère d'Alina, avait demandé à un tribunal de modifier la garde partagée avec son ex-mari, Jack. La petite Alina, alors âgée de 4 ans, était rentrée à la maison après une visite chez son père en 2005 et avait raconté comment son père lui avait demandé de renifler à l'intérieur de ses fesses qu'il tenait écartées.

Des rapports détaillant les visites entre Alina et le thérapeute nommé par la Cour, Gail Inman, montrent que l'enfant disait que son père « lui prenait la main et la posait sur son pénis » et que « ses parties génitales étaient molles ».

G.Inman a pourtant affirmé au tribunal qu'elle n'avait pas relayé les révélations de l'enfant aux autorités parce qu'elle ne savait pas si les incidents mentionnés étaient « intentionnels ou accidentels » et qu'ils semblaient s'être produits « il y a longtemps ».

Rachel Feldman a déposé plainte contre Inman pour ne pas avoir divulgué les révélations de l'enfant.

Le Jury d'Examen des Conseillers Professionnels de l'Etat du Texas a ensuite envoyé une lettre à Inman lui demandant de se soumettre à la loi imposant la divulgation des révélations d'agressions de la part d'un enfant mineur. Inman n'a pas répondu aux demandes d'interview adressées par mail.

Dans cette même affaire, l'évaluateur, John Zervopoulos, a expliqué au tribunal que le fait de vivre avec son père était, pour Alina, « une bien meilleure solution en termes de parentalité ». Son argument ? Le père était plus à même que la mère de contrôler l'enfant pendant leurs visites à son bureau. En effet, pendant son unique visite programmée pour faire un rapport sur les interactions entre la mère et la fille, Zervopoulos avait noté que l'enfant avait refusé d'entrer dans son bureau et était descendue dans le hall en courant tandis que sa mère essayait de la faire revenir en la câlinant, selon des rapports du tribunal.

Zervopoulos a reconnu qu'il était possible qu'il ait perturbé l'enfant en lui posant des questions sur les allégations d'abus sexuel alors qu'il était seul avec elle immédiatement avant la rencontre familiale. Le fait qu'il ait rencontré l'enfant seule avant la rencontre familiale était apparemment inattendu, le résultat d'un malentendu, et il a ajouté que le comportement de l'enfant avait pu en être perturbé.

Mais quoi qu'il se soit passé pendant cette visite, Zervopoulos l'a interprété comme un problème lié aux compétences parentales de Rachel Feldman qu'il a critiquée pour avoir permis à Alina d'exprimer sa colère et pour l'avoir laissé faire des caprices « au lieu de lui ordonner d'obéir ».

Zervopoulos a affirmé au tribunal que les résultats de Jack Feldman aux tests psychologiques étaient « dans la norme » tandis que ceux de Rachel Feldman correspondaient à ceux des personnes ayant « une propension à l'immaturation et au manque de discernement qui apportent des réponses simplistes aux problèmes et sont souvent en conflit avec les autres ».

Par e-mail, Zervopoulos a répondu une demande d'interview en disant qu'il « était déplacé pour lui de faire des commentaires sur une affaire dans laquelle il a été impliqué professionnellement. De plus, il ne souhaite plus débattre des procédures judiciaires menées au sein d'un tribunal aux affaires familiales ».

En 2006, le Juge Susan Rankin a confié la garde d'Alina à son père. Dans son jugement, Rankin a argué que la mère d'Alina « mettrait en danger le bien-être physique ou émotionnel de l'enfant si elle passait du temps avec elle ». Rankin a affirmé que Rachel Feldman « n'avait aucun discernement quant à l'influence que son comportement avait sur l'enfant... qu'elle incitait l'enfant à dire certaines choses... qu'elle séparait l'enfant de son père... créait chez son enfant les problèmes dont elle se plaignait... ».

Rankin a interdit également à la mère de s'approcher de sa fille à moins de 300 mètres. Si elle voulait bénéficier de visites surveillées avec sa fille, elle devrait, auparavant, s'engager à verser une caution de 50000 dollars.

Pourquoi des conditions aussi draconiennes ? La juge a estimé que Rachel Feldman présentait un risque de conflit « liée à son instabilité émotionnelle et sa conviction que le père faisait du mal à l'enfant ».

En 2012, Alina a dit à un professeur que son père l'avait attachée sur son lit la nuit précédente et qu'elle s'était débattue pour le repousser, s'échappant dans sa chambre où elle s'était enfermée à clé. *« J'ai réfléchi, d'une façon ou d'une autre, je vais réussir à me suicider. Si je le raconte, il va me tuer. Si je ne le raconte pas, il va me tuer. Je ne peux pas le supporter plus longtemps »*, a dit Alina.

Une déclaration faite sous serment au tribunal par sa thérapeute du moment, Dona Milburn, a confirmé les révélations. Alina a raconté comment son père insistait « pour qu'elle dorme dans son lit cette nuit-là » et comme elle avait peur ». Un mois après ses révélations à l'école, une fois le rapport de sa thérapeute déposé aux autorités, Rachel Feldman a déposé une requête pour demander la garde de sa fille. Onze jours plus tard, le père d'Alina a signé un accord acceptant la déchéance de ses droits parentaux.

Alina dit combien elle est soulagée de pouvoir vivre de nouveau avec sa mère bien qu'elle continue à souffrir d'anxiété et de dépression. « Quelquefois, je suis totalement terrorisée parce que j'ai l'impression de le voir ».

Le docteur Joyanna Silberg, spécialiste en chef des traumatismes de l'enfant et de l'adolescent au Système de Santé Sheppard Pratt de Baltimore a recensé 55 affaires similaires dans lesquelles le tribunal a accordé la garde aux coupables présumés, puis où les enfants ont retrouvé la sécurité après une autre intervention.

Bien que quelques-uns de ces enfants parviennent à s'en sortir, dit-elle, « leur santé mentale à tous est gravement perturbée jusqu'à la fin de leur vie parce qu'ils ont été trahis par le système, par des gens censés les aider, qui leur ont en fait causé de graves préjudices, et ont constaté que leur parole n'était pas entendue.

Ces enfants souffrent aussi d'avoir été témoin du fait que la personne qu'ils aimaient le plus au monde, souvent la mère, n'avait plus les moyens de les protéger », ajoute Silberg, dont la recherche a été financée par le Ministère de la justice. Puis il y a l'incapacité « d'oublier les maltraitances qui leur ont été infligées et les blessures infligées à leur corps et leur âme ».

Le syndrome d'aliénation parentale s'est frayé un chemin jusqu'à Cleveland, dans l'Ohio dans le cadre d'un litige de garde mettant en cause des maltraitances physiques. La juge aux affaires familiales, Judith Nicely, a accordé à Leonard Doyle la garde de ses 2 enfants en 2012. Dans l'accord de garde, la juge Nicely a cité le rapport d'un évaluateur affirmant que la « mère avait déployé beaucoup d'efforts pour séparer les enfants de leur père, l'éloigner de leur vie, et les convaincre qu'elle seule avait à cœur de défendre leurs intérêts et leur sécurité ».

Peu de temps après la décision du tribunal, le fils de Doyle, âgé de 11 ans, et sa jeune sœur se sont barricadés à l'intérieur de la maison de leurs grands-parents et ont appelé police secours. Chacun d'entre eux tenait un couteau sous leur gorge.

« Si vous m'obligez à aller avec mon père », a dit le garçon au téléphone, selon une transcription de l'appel, « je me tue ». La mère venait juste de lui apprendre que la juge venait d'accorder leur garde à leur père qui pourrait désormais décider d'accorder un droit de visite à leur mère, malgré le fait qu'il les avait gravement blessés physiquement, provoquant des lésions nécessitant des soins médicaux d'urgence.

Doyle était déjà connu du système judiciaire comme étant un homme violent, qui téléchargeait de la pornographie infantile, et avait purgé une peine de prison pour outrage aux bonnes mœurs. Un mémorandum du bureau du procureur de 2008 indiquait déjà que le FBI avait examiné ses ordinateurs et découvert qu'il avait téléchargé « de nombreux documents décrivant de manière

obscène des relations sexuelle entre adultes et enfants ». Le mémorandum précisait que le fait que Doyle soit père de deux jeunes enfants était particulièrement inquiétant aux yeux du bureau du procureur, ce qui nécessitait une peine de prison de 5 ans.

Le mémorandum indiquait que Doyle avait eu de nombreux démêlés avec la police, y compris une condamnation pour trouble à l'ordre public en 2003 pour un incident au cours duquel il avait « traîné par les pieds une victime qui perdait son sang ». En 2008, il fut condamné à 13 mois d'emprisonnement.

Leonard Doyle a refusé de répondre à une interview dans le cadre de cette enquête, mais il a menacé de nous poursuivre en justice si « une fausse déclaration ou une insinuation mensongère » était publiée.

A la fin de septembre 2008, peu de temps avant que Doyle ne commence à purger sa peine, son fils a appelé sa mère, la suppliant de venir les chercher. Selon les rapports du tribunal, le garçon a expliqué que son père l'avait poursuivi en voiture dans le jardin. Craignant pour leur sécurité, Robin Doyle est allée chercher ses enfants et les a conduits dans un refuge où ils ont reçu une assistance psychologique.

Lors d'un autre incident, qui s'est produit en 2010, un médecin qui avait constaté que l'enfant souffrait d'une petite commotion cérébrale a affirmé sous serment lors de l'audience concernant l'affaire de garde de 2012 qu'elle avait cru le garçon quand il lui avait dit que son père l'avait frappé sur la tête. L'incident avait également donné lieu à une enquête, qui avait déterminé qu'il y avait bien eu des maltraitements, comme le note une lettre du Comité des Commissaires du comté de Geauga datant de mars 2012.

Le Manuel des Juges pour enfants et aux affaires familiales met en garde les tribunaux chargés des décisions concernant les litiges de garde affirmant « que quelles que soient les allégations d'abus, qu'elles soient faites par le parent ou l'enfant en danger, elles doivent être prises au sérieux ». Mais la Juge Nicely n'a pas tenu compte des déclarations de l'enfant malgré la confirmation de sa blessure par le médecin. Elle a préféré s'en remettre au témoignage de la surveillante nommée par le tribunal pour la visite, qui a affirmé qu'elle n'avait pas vu Doyle frapper son fils et doutait que l'incident ait pu se produire.

Malgré le rapport confirmant les maltraitements, la juge a écrit que le père avait été « extrêmement patient pendant la durée des procédures » et qu'il semblait « avoir mûri ». La mère n'a, en revanche, « rien fait pour encourager ses enfants à avoir une relation positive avec leur père après sa sortie de prison et a même tout fait pour éloigner le père de leurs vies ».

En ce qui concerne les maltraitements faits aux enfants, la Juge s'est fiée au rapport rédigé par l'avocate pour enfant, Sandra Mc Pherson, laquelle a explicitement affirmé qu'elle « partait du principe que les violences commises par le père à l'encontre des enfants n'avaient pas eu lieu ».

Comme cela se fait généralement, le tribunal a mis sous scellés toutes les expertises médicales et psychologiques concernant les enfants.

Robin Doyle n'a pas vu ses enfants depuis octobre 2015, période pendant laquelle elle les a vus pendant 15 jours car « l'hôpital local ne souhaitait pas que les enfants soient confiés à leur père » a indiqué Doyle. A cette occasion, son ex-mari avait poussé son fils, alors âgé de 14 ans, avec une telle brutalité que la main de l'enfant avait traversé la vitre en verre, nécessitant une chirurgie immédiate, comme l'ont raconté les enfants à la police, qui a consigné leurs dires dans des rapports de police.

Plusieurs mois plus tard, les enfants ont fugué de la maison de leur père, s'enfuyant vers les bois tout proches avec quelques snacks dans leurs poches. Retrouvés par la police, les enfants ont subi un interrogatoire et un policier leur a lu leurs droits. Dans une déclaration à la police, la fillette a évoqué les blessures de son frère, et pleuré, ajoutant qu'ils étaient terrifiés à l'idée de rentrer chez leur père.

« Ils ne prendront pas au sérieux les appels à l'aide de ces enfants » dit Robin Doyle, en parlant du tribunal. « Ils les ignorent purement et simplement ».

Robin Doyle a demandé une ordonnance de protection en la faveur de ses enfants. Mais, au même moment et à son insu, son ex-mari a fait la même demande à son encontre. Deux semaines plus tard, les enfants étaient rendus à leur père.

Ils ne prendront pas au sérieux les appels à l'aide des enfants » dit Robin Doyle, en parlant du tribunal. « Ils les ignorent purement et simplement ».

Joan Meier, qui est également la directrice juridique du Domestic Violence Legal Empowerment and Appeals Project et a déposé une requête en tant que conseillère désintéressée, fait le lien entre les actions en justice du tribunal et l'aliénation parentale.

« Une fois que vous êtes perçue comme un parent aliénant, vous portez un A écarlate sur vous et ils n'envisageront jamais de vous rendre les enfants même quand il est très clair que les enfants subissent de graves maltraitances aux mains de l'autre parent, ce que vous avez signalé en premier ».

Dans une interview récente, Doyle a déclaré qu'elle priait tous les jours pour la sécurité de ses enfants. « J'aime mes enfants plus que la vie », a-t-elle confié à un reporter. « Ils me manquent terriblement ». Elle réfléchit sur les observations d'un procureur, « un jour, je pourrais leur montrer toutes les années de procédures et ils se rendront compte que je ne les ai jamais abandonnés ». Doyle ignore encore quelle sera sa prochaine démarche.

L'indignation soulevée par les décisions des tribunaux aux affaires familiales parmi les défenseurs des enfants est manifeste. « Il y a tout un secteur public qui échappe à toute forme de contrôle », explique Kathleen Russell. « Aucune poursuite judiciaire n'est possible contre les médiateurs, les évaluateurs de garde, les juges, qui sont en fin de compte au-dessus de la loi. Tant qu'ils ne seront pas responsabilisés pour les infractions commises contre les enfants, nous continuerons à assister à ces horreurs ».

La solution est peut-être dans le fait de mobiliser le Congrès afin qu'il réforme le défectueux système des tribunaux aux affaires familiales national. Un grand nombre de groupes de défenseurs des enfants luttant contre les abus sexuels et la violence conjugale, y compris Russell, ont fait quelques percées dans ce sens.

Ted Poe, membre du Congrès Républicain, du Texas, et Carolyn Maloney, membre du Congrès Démocrate de New York, ont déposé un projet de loi demandant au Congrès de reconnaître que « la sécurité de l'enfant est la priorité absolue dans les litiges de garde et dans les décisions concernant les droits de visite ». Le projet de loi exhorte le Congrès à reconnaître que plus de 15 millions d'enfants sont, chaque année, exposés aux violences familiales et/ou aux abus sexuels ; que les agressions sexuelles contre les enfants sont sous-estimées et mal traitées par le système judiciaire » ; que la recherche confirme les allégations d'agressions physiques ou sexuelles d'enfants sont souvent rejetées » quand elles sont faites pendant des litiges de de garde d'enfants, et que l'on utilise fréquemment « des théories sans aucune valeur scientifique comme le syndrome d'aliénation parentale ».

Dans l'intervalle, de retour au Tennessee, Karen Gill et son fils, Daniel, ont foi dans la justice. Le petit garçon a été de nouveau confié à sa mère, et leur dossier fait maintenant l'objet d'une procédure pénale contre Darryl Sawyer.

Gill, une femme longiligne aux yeux creusés qui arbore un large sourire, se souvient des années où elle ne voyait Daniel qu'en visite. Il était différent, plus renfermé que le petit garçon heureux qu'elle avait connu. Elle craignait d'évoquer ses inquiétudes de peur de perdre tout contact avec lui. Mais, en 2011, trois ans après que Gill a perdu la garde de son fils, Daniel, alors âgé de huit ans, s'est effondré lors d'une de ses visites et lui a raconté que son père abusait sexuellement de lui.

Craignant de remettre les pieds dans un tribunal aux affaires familiales, Gill a contacté le FBI. Une enquête, incluant des interviews médico-légales avec Daniel, a conclu que Sawyer, condamné par un Grand Jury, était coupable de 4 chefs d'accusation de viol et d'un chef d'accusation d'abus sexuel sur mineur.

Selon le rapport du FBI, Daniel a raconté que Sawyer le violait le samedi après-midi dans la chambre principale et le forçait aussi à regarder des « émissions pornographiques » sur son ordinateur portable au le sous-sol pendant qu'il le violait.

Le rapport a également indiqué que Sawyer, vétérinaire, enfermait Daniel dans une « cage à chien » et le frappait avec un instrument « lorsqu'il évoquait sa mère ».

Une audition au tribunal correctionnel a été reportée plusieurs fois à cause de problèmes de planning.

Chaque audience annulée a aggravé l'anxiété déjà terriblement oppressante de Gill. Tant que Sawyer sera libre, tant qu'il ne sera pas reconnu coupable, dit-elle, elle se sentira toujours vulnérable. « J'ai l'impression d'être traquée, comme si nous étions des proies ».

Interrogé sur son client, l'avocat d'Ed Yarbrough, a répondu : « Nous n'allons pas juger cette affaire dans les médias, nous allons la juger dans une salle d'audience ».

Quant à Daniel, 13 ans, cela fait quatre ans qu'il attend pour témoigner contre son père. Il espère que si on lui en donne la chance, cette fois-ci, il sera cru.

« Tous les noms des membres des familles impliqués dans ces litiges de garde ont été changés pour protéger l'intimité des enfants »

Cet article a été rédigé en partenariat avec le Centre G.W. Williams pour le journalisme indépendant et appuyé par une subvention du Fonds pour le journalisme d'investigation.

Traduit par Nelly Jouan, Traductrice-expert près la Cour d'appel de Rennes pour L'Enfant d'Abord